

BULLETIN COMMUNAL

DE

A photograph of a church with a bell tower, overlaid with the word 'CROSSES' in large black letters. The church is a light-colored stone building with a dark roof and a cross on top. The bell tower has two arched openings. The church is surrounded by green grass and trees. In the foreground, there are some red flowers.

CROSSES

SOMMAIRE

Vous trouverez dans ce bulletin les rubriques habituelles : état civil, vie municipale, renseignements pratiques, mais également des articles sur l'opération des logements "Guillemet", la téléassistance et le recensement.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2008

ETAT CIVIL 2007

Naissances :

- Maya QUENET le 10 avril
- Coline MONTAGU le 30 septembre
- Hélène DON le 14 novembre

Mariages :

- Patrick LEDIGARCHER et Valérie PINSON le 7 juillet
- Sébastien TURPIN et Delphine PEYRAT le 15 septembre

LES VOEUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 4 janvier 2008, le conseil municipal a présenté ses vœux aux habitants de la commune en présence de représentants des communes de la Septaine et des autorités. Monsieur le Maire a présenté sommairement le bilan de l'année écoulée, les projets à venir et présenté les nouveaux arrivants dans la commune. Un vin d'honneur a clôturé cette manifestation.

Pour tous renseignements ou suggestions sur ce bulletin, s'adresser aux membres du comité de rédaction (commission information, cf page 3 du bulletin n°19).

Rédacteurs des articles : Claude BERTHOMMIER, Francine PORTRAIT.

LA VIE MUNICIPALE

Voici les principales décisions relevées lors des réunions du conseil municipal :

1^{er} semestre 2007

- travaux liés au bâtiment de l'école (tubage cheminée et régulation chauffage) pour un montant de 4 500 €
- réparation de l'embrayage du tracteur communal (2 600 €),
- subventions accordées : 50 € à la SBPA (Société Berrichonne de Protection des Animaux), 100 € au 3^{ième} printemps de Crosses, 50 € à la bibliothèque du Cher, 50 € à l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), 50 € à l'ADPAAC (Aide à Domicile aux Personnes Agées du Cher), 300 € au Bonheur des Écoliers, 50 € aux Sclérosés en plaques, 90 € à la Mission Locale pour l'Emploi, 60 € aux chasseurs de Crosses (lutte contre les corbeaux), 305 € au Théâtre du Lumparo, 50 € au comice de Nérondes, 100 € au Trophée d'Or.
- approbation du compte administratif 2006 qui dégage 149 000 € d'excédent,
- vote des 4 taxes locales (part communale) : augmentation de 2% par rapport à 2006, à savoir 5,35 % pour la taxe d'habitation, 4,67 % pour le foncier bâti, 16,81 % pour le foncier non bâti,
- approbation du projet de budget 2007 qui représente 147 000 € en section de fonctionnement et 633 000 € en section d'investissement (cf opération "logements Guillemet"),
- institution d'une taxe communale sur la vente des terrains nouvellement classés en zone constructible (6,66 %).

2^{ième} semestre 2007

- travaux de mise en sécurité de l'intérieur du château d'eau : maîtrise d'œuvre attribuée à la DDEA pour un montant de 1 750 €HT,
- renouvellement du contrat SEGILOG pour le support informatique de la commune,
- présentation du rapport sur l'eau potable,
- 84 m de haies vont être plantées (92 €) dans la commune avec l'opération "plantons le décor),
- remplacement du ballon d'eau chaude au commerce (900 €),
- achat d'un grand réfrigérateur pour remplacer l'ancienne chambre froide vétuste (3 200 €),
- achat de barrières de sécurité pour le trottoir de l'école (1 500 €),
- approbation du plan de financement des travaux des logements "Guillemets" et convention avec le PACT pour la maîtrise d'œuvre.

Horaires de la mairie (tél. 02 48 25 01 17 ; fax : même numéro)

- lundi : 13h30 à 16h30
- mardi : 16h à 19h
- mercredi : 10h à 12h
- vendredi : 10h à 12h

Ouverture de la carrière (pour déposer uniquement des débris de jardin)

- du 01 Avril au 30 Novembre : tous les samedis de 9h à 16h et lundis de 14h à 17h,
- du 01 Décembre au 31 Mars : le 1er samedi de chaque mois de 9h à 16h et le 1er lundi de chaque mois de 14h à 17h,
- dépôt de gravats possible dans un autre emplacement sur demande et en accord avec l'employé communal (tarif : gratuit jusqu'à 1 m³, 10 €par m³ au delà),
- enlèvement de pierres ou de terre : 2 €par m³.

Tri sélectif des ordures

Trois bennes pour déposer le verre, le papier et les "corps creux" (canettes, boites de lait,...) sont situées chemin de Corsevache.

Il faut privilégier ce tri car il s'agit d'une action collective et d'un geste civique ; même si le coût d'enlèvement de nos ordures a tendance à augmenter, il augmenterait beaucoup plus sans ce tri et la pollution de la nature serait bien pire.

Par contre, **la zone n'est pas un dépotoir** ; certains indéliçats déposent des déchets à côté des bennes ; si la benne est pleine (ce qui est rare mais peut arriver en fin de week-end), il faut s'armer de patience et garder ses déchets pour les rapporter ultérieurement.

Ouverture de la déchetterie à Avord

Lundi : 14 h à 18 h Mercredi : 14 h à 18 h Jeudi : 8 h à 12 h et 14 h à 18 h
Vendredi : 15 h à 18 h Samedi : 9 h à 12 h et 14 h à 19 h

L'hiver, la fermeture est à 17 h

LOGEMENTS "GUILLEMET"

Compte tenu des possibilités offertes, le conseil municipal s'est lancé dans une importante opération de réhabilitation et de mise en valeur des bâtiments "Guillemet" (du nom de la dernière propriétaire) qui abrite le commerce.

La commune en a fait l'acquisition fin 2006 afin de pérenniser le commerce.

Le PACT (Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'habitat) du Cher, organisme à qui a été confiée la préétude, a confirmé :

- la possibilité de réaliser 4 logements : 1 dans l'ancien logement de Mme Guillemet et 3 dans le bâtiment principal (1 en prolongement au rez de chaussée et 2 au 1^{er} étage),
- la viabilité financière : compte tenu des subventions envisageables, les revenus des locations doivent s'équilibrer avec le remboursement des échéances (environ 15 000 € annuels) et les frais.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte Patrice Lacour.

Le coût total prévisionnel de l'opération, 572 000 € (dont 124 000 € pour l'acquisition) est financé de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------------|
| - apport de la commune : | 64 000 €(12%), |
| - subventions des collectivités (les 2/3 par le conseil régional) : | 225 000 €(39%), |
| - prêt contracté par la commune sur 40 ans : | 225 000 €(39%), |
| - récupération de la TVA : | 58 000 €(10%). |

Bien qu'elle soit énorme financièrement (elle représente environ 4 fois le budget annuel de fonctionnement), cette opération contribue à la pérennité et à la "bonne santé" de la commune.



Le commerce dans les années 1920

LE RECENSEMENT ET LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION A LA DÉFENSE

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

**Pour tout
contacter la mairie.**

renseignement,



PRESENCE VERTE 18 : LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET LA DEPENDANCE

Contre l'indifférence et l'isolement des personnes âgées, l'association Présence Verte 18 agit depuis 1988 avec un système efficace de téléassistance, en service 24h/24, relié à une centrale d'écoute qui se charge de contacter l'entourage ou les services d'urgence. Il s'agit d'une télécommande portative, facile à déclencher sur simple pression et très utile en cas de chute.

Pour l'association Présence Verte 18, "la solidarité existe avec ce dispositif qui retarde l'entrée en maison de retraite et permet à la personne de rester chez elle le plus longtemps possible. La téléassistance intervient en complément de l'aide ménagère quand elle a terminé son service ou la livraison des repas. Cela sécurise tout le monde".

Présence Verte 18 compte plus de 1 100 adhérents dans le Cher (et plus de 60 000 en France), en milieu rural et urbain, et a passé des accords de partenariat avec 16 communes du département. Le service est ouvert à tous sans condition d'âge ou d'appartenance à un régime de protection sociale. Le coût du service pour 2006 (en baisse pour la 3^{ème} année consécutive) est de 59 € de frais d'installation et de 29 € d'abonnement mensuel en location avec maintenance incluse. Des prises en charge peuvent être accordées par les caisses de retraite, les municipalités et l'APA.

Renseignements : Présence Verte 18 7 rue de l'île d'Or 18 000 Bourges

Tél : 02 48 23 06 70

